



FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE NÉGOCIATIONS ADMINISTRATIFS

Lors des trois premières séances de négociation pour les Administratifs, le Ministère a fait ses propositions pour les Adjoints des Cadres Hospitaliers (ACH) et les Secrétaires Médicaux (SM). La CFDT a de son côté posé ses revendications.

Propositions du Ministère pour les ACH et les SM :

- Rappel : Cette négociation s'inscrit dans la transposition des grilles du Nouvel Espace Statutaire (NES) : nouveaux grades 1, 2, et 3 de la grille B « Fonction Publique » (Début de carrière IM 310 - Fin de carrière IM 551 en 2009 et 562 en 2011).
- Double niveau de recrutement pour les nouveaux ACH et SM :
 - Grade 1 : niveau IV (BAC) ;
 - Grade 2 : niveau III (BAC+2) ;
 - Le grade 3 est un grade d'avancement.
- Refonte des modalités de recrutement : concours sur titres et épreuves (épreuve orale de motivation, révision de la composition et de la formation des jurys).
- Gestion prévisionnelle des métiers et des compétences : recrutement en fonction des missions confiées, des responsabilités assumées et de l'expertise.
- Changement d'appellation des adjoints des cadres.
- Travail sur la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), la prime de fonction et de résultats (PFR) et la formation d'adaptation à l'emploi (FAE).

Revendications CFDT :

- Recrutement des ACH au niveau BAC+2 (niveau III) et des SM au niveau BAC (niveau IV) et BAC+2 (niveau III) avec passage au 2^{ème} grade si 5 ans de service effectif.

- Reclassement dans le nouvel espace statutaire à l'indice immédiatement supérieur, en évitant les inversements de carrière.
- Suppression des ratios et mise en place de carrières linéaires.
- Reconnaissance statutaire des faisant-fonction actuellement en catégorie C par :
 - concours interne sur titres, recrutement au 2^{ème} grade pour les ACH et au 1^{er} et 2^{ème} grade pour les SM ;
 - mise en place d'examens professionnels (trop peu utilisés actuellement) avec un pourcentage plancher dans le cadre de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) ;
 - liste d'aptitude (avancement au choix) une fois par an ;
 - augmentation du nombre de postes ouverts aux concours.

Le rythme soutenu des réunions et l'envoi tardif par le ministère des documents préparatoires a rendu difficile les échanges en séance.

La prochaine réunion de négociation est fixée au 10 novembre 2009.

Pour plus d'informations,
prenez contact avec le syndicat CFDT Santé-Sociaux de votre département
Vous trouverez les coordonnées en cliquant =>ICI

Vous trouverez également tous les comptes rendus des négociations
sur le site internet CFDT Santé-sociaux

<http://www.fed-cfdt-sante-sociaux.org/>

